

FICHE TECHNIQUE**EXPERT
clean****DÉTERGENT 3D SX***Tous types de sols***DEFINITION / DESTINATION**

Détergent triple action déodorisant avec agent bactéricide.

Ce détergent peut être utilisé sur toutes les surfaces lavables (locaux sanitaires, poubelles, WC, halls, parkings...).
Efficace partout où une sanitation profonde est nécessaire.

- ✓ *Désinfectant.*
- ✓ *Agréablement parfumé.*
- ✓ *Usage manuel ou autolaveuse.*

Utiliser les biocides avec précaution. Lire l'étiquette et les informations concernant le produit.

REFERENCES

CODE ARTICLE	DESIGNATION
0347055887	DÉTERGENT 3D SX 5L CITRON

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT	Liquide limpide
COULEUR	Incolore
DENSITÉ	1 (± 0,01)
pH pur	4,5 (± 0,5)
PARFUM	Citron

MODE D'EMPLOI

FICHE TECHNIQUE**DILUTION / DOSAGE**

Diluer de 2 à 10 % du volume d'eau, en fonction de l'état de la surface à nettoyer.
Il peut être pulvérisé ou préparé dans un seau.

Après le nettoyage, pulvériser un peu de produit le long des plinthes ou dans les angles des pièces à désodoriser pour assurer la rémanence de son parfum.

RINÇAGE

Pour les surfaces susceptibles d'entrer en contact avec des denrées alimentaires, un rinçage abondant à l'eau potable est obligatoire, après utilisation.

COMPOSITION / NORMES & LÉGISLATION

Concentré soluble à usage de lavage et de désinfection des surfaces.

Substance biocide avec % m/m : Alkyl (C12-16) dimethylbenzyl ammonium chloride (n° CAS 68424-85-1) : 4 %m/m.

Contient aussi : Citral (CAS n° 5392-40-5) et Limonene (CAS n° 5989-27-5).

Activité bactéricide conformément à la norme NF EN 1276 en conditions de saleté (5min de contact à 20°C, 3g/l d'albumine bovine), concentration minimale 1 %.

Bactéricide EN 13697 conditions d'emploi à 1% en 5 min de contact à 20°C pour les souches : Staphylococcus aureus, Enterococcus hirae, Pseudomonas aeruginosa et Escherichia coli.

Les éléments entrant dans la composition figurent sur la liste des substances autorisées pour le nettoyage des locaux et du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

(Décret n° 73-138 du 12 février 1973 et de l'arrêté du 08/09/1999 et ses modifications)

STOCKAGE & PRÉCAUTIONS**CONSERVATION**

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec et ventilé.

Date de péremption : 24 mois à compter de la date de fabrication

PRÉCAUTIONS

Utiliser les produits biocides avec précaution.

Lire l'étiquette avant utilisation.

Respecter les précautions d'emploi : fiche de données de sécurité disponible sur le site www.hygienedoc.fr.

SÉCURITÉ

Consulter la fiche de données de sécurité (FDS)

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.